



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **25 janvier 2021**

Délibération n° 2021-0455

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Craonne

objet : Equipements publics - Institution, à titre gratuit, d'une servitude d'usage public, pour le passage des piétons, en terrain privé bâti situé impasse du Grand Champ angle rue Pierre Dumond et appartenant au syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier Le Privilège

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 janvier 2021

Secrétaire élu : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : mercredi 27 janvier 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, M. Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhrlich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Galliano (pouvoir à M. Kimelfeld).

Conseil du 25 janvier 2021**Délibération n° 2021-0455**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Craponne

objet : **Equipements publics - Institution, à titre gratuit, d'une servitude d'usage public, pour le passage des piétons, en terrain privé bâti situé impasse du Grand Champ angle rue Pierre Dumond et appartenant au syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier Le Privilège**

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 janvier 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre de la construction d'un ensemble immobilier impasse du Grand Champ à l'angle de la rue Pierre Dumond à Craponne, la direction de la voirie souhaite qu'un trottoir soit aménagé à l'angle de ces 2 voies, afin d'améliorer la visibilité sur cette intersection de voirie et de renforcer la sécurité des piétons à ce même endroit.

Ce trottoir serait pris sur l'angle des espaces verts privés extérieurs de la copropriété, sur la dalle supérieure des sous-sols.

Il convient donc d'instituer une servitude d'usage public, au profit du domaine public de la voirie métropolitaine, pour le passage des piétons.

L'emprise de la servitude et de ce trottoir à créer présente la forme d'un triangle d'une superficie d'environ 7,20 m², indiquée par des liserés au plan joint au dossier et située à Craponne à l'angle de l'impasse Grand Champ et de la rue Pierre Dumond.

Aux termes du projet d'acte, le syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier Le Privilège consent, à titre gratuit, au profit du domaine public de la voirie métropolitaine, une servitude de passage public sur l'assiette de la copropriété, fonds servant cadastré AW 22, AW 406, AW 407, AW 408 et AW 409.

Cette servitude devant être approuvée par l'assemblée générale des copropriétaires, les frais d'organisation d'une éventuelle assemblée générale extraordinaire seront pris en charge par la Métropole de Lyon. Ils sont estimés à 500 € TTC.

Les frais d'acte estimés à 500 € sont à la charge de la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'institution, à titre gratuit, au profit de la Métropole, d'une servitude d'usage public pour le passage des piétons sur un terrain privé, situé impasse du Grand Champ à l'angle de la rue Pierre Dumond à Craponne et appartenant au syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier Le Privilège,

b) - la servitude à intervenir entre la Métropole et le syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier Le Privilège.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette servitude.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée le 20 janvier 2020 pour un montant de 535 000 € en dépenses, sur l'opération n° 0P09O4369.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal - exercice 2021 - chapitre 21 - compte 2112 - fonction 844, pour un montant de 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

5° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 500 € au titre des frais d'organisation d'une assemblée générale extraordinaire des copropriétaires, sera imputée sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal - exercice 2021 - chapitre 011 - opération n° 0P09O4369.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 janvier 2021.